

Les craintes de l'UMP et du PS se confirment : le parti de Marine Le Pen en tête du 1er tour des cantonales de Brignoles

Les 19.000 électeurs du canton de Brignoles viennent d'être consultés pour désigner leur conseiller général.

Les scores des six candidats : Magda Igyarto-Arnoult (EELV=8%), Laurent Carratal (PCF=13%), Catherine Delzers (UMP=20,76%), Laurent Lopez (FN=40,4%), Christian Proust (DvD=8%) et Jean-Paul Dispard (PdF=10%) , donnent le candidat du Front National , Laurent Lopez, en tête au premier tour des élections cantonales partielles de Brignoles .

Au second tour , il sera donc face à la candidate UMP, Catherine Delzers .

Le FN de Marine Le Pen confirme ainsi sa percée dans le Var.



La [circonscription électorale](#) pour l'élection des conseillers généraux est le

[canton.](#)

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers généraux n'a pas changé depuis 140 ans. Il s'agit d'un [scrutin majoritaire uninominal direct à deux tours](#) (comme pour l'élection présidentielle et les élections législatives)^[5] :

- un candidat est élu au premier tour s'il a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 25 % des inscrits ;
- peut se présenter au second tour, tout candidat ayant obtenu au premier tour un nombre de voix égal à au moins 12,5 % des inscrits (et non 12,5 % des suffrages exprimés, ce qui est différent, surtout quand l'abstention est forte) ;
- si un seul candidat obtient au premier tour un nombre de voix supérieur à 12,5 %, ou si aucun candidat n'obtient au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % des inscrits, les deux candidats arrivés en tête au premier tour peuvent se présenter au second tour ;
- le candidat élu au second tour est celui qui obtient le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le taux de participation. En cas d'égalité de suffrages (rare sans être impossible), le plus âgé remporte les élections.

L'article 2 de la loi de [réforme des collectivités territoriales](#) modifie l'article L210-1 du Code électoral. En conséquence, le seuil de maintien au second tour passe de 10,0 % des inscrits à 12,5 % des inscrits. De quoi limiter de fait les triangulaires et quadrangulaires puisqu'avec 50 % de participation (estimation moyenne pour le scrutin de mars 2011) hors [nuls](#), il faudrait 25 % des exprimés pour pouvoir se maintenir. Cette disposition s'applique à partir des [élections de 2011](#).

Exceptions dans la durée du mandat

Afin de faire coïncider le renouvellement des conseils généraux avec celui des conseils régionaux et de supprimer par la même occasion le renouvellement par moitié des conseils généraux tous les trois ans, la loi n°90-1103 du 11 décembre 1990 avait prévu que le mandat des conseillers généraux élus en mars 1985 serait prolongé jusqu'en mars 1992, tandis que les conseillers généraux de l'autre série seraient élus en mars 1994 pour 4 ans seulement. Ensuite, à partir de 1998, les

conseillers généraux des deux séries seraient élus ensemble pour 6 ans.

Mais une nouvelle loi, du 13 décembre 1993, a rétabli le renouvellement triennal par moitié et a porté exceptionnellement la durée du mandat des conseillers renouvelables en 1994 à 7 ans de manière à rétablir l'ordre normal de renouvellement des conseils généraux.

Incidemment, le renouvellement d'une des séries coïncidait désormais avec les élections régionales (en 1998 et 2004), tandis que celui de l'autre série coïncidait avec les élections municipales (en 2001 et 2008). Par la suite, cette pratique a été abandonnée, les régionales ayant eu lieu en 2010 et les cantonales en 2011.

Année d'élection	Type d'élections	Durée du mandat
1982	conseillers généraux (2 ^e série)	6 ans : 1982-1988
1983	conseils municipaux	6 ans : 1983-1989
1985	conseillers généraux (1 ^{re} série)	7 ans : 1985-1992
1986	conseillers régionaux	6 ans : 1986-1992
1988	conseillers généraux (2 ^e série)	6 ans : 1988-1994
1989	conseils municipaux	6 ans : 1989-1995
1992	conseillers régionaux conseillers généraux (1 ^{re} série)	6 ans : 1992-1998
1994	conseillers généraux (2 ^e série)	7 ans : 1994-2001
1995	conseils municipaux	6 ans : 1995-2001
1998	conseillers régionaux conseillers généraux (1 ^{re} série)	6 ans : 1998-2004
2001	conseils municipaux conseillers généraux (2 ^e série)	7 ans : 2001-2008
2004	conseillers régionaux conseillers généraux (1 ^{re} série)	6 ans : 2004-2010 7 ans : 2004-2011
2008	conseils municipaux	

source : wikipedia.fr